



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 10/10/2019

Présidence de : Xavier BUNEL, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 25

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	
1) Approbation du PV du CA du 04/07/19	Vote	1	2		
2) installation conseil d'administration et des commissions – règlement intérieur du CA	Vote	1-2		Cf 2 annexes	
3) Rapport pédagogique 2018/19	vote	2		Cf 2 annexes	
4) situation de rentrée. Visite de rentrée avec le Conseil Départemental		2-3		Cf annexe	
5) séjour pédagogique en Normandie du 16 au 19/3/20 – participation des familles	Vote	3-4	6		
6) modification du calendrier annuel	Vote	4			
7) <u>recrutements</u> : - contrat aidé pour le service général	Vote	4	1		
- service civique pour l'action	information	4			

éducative

8) 2 conventions « fête des élèves »	Vote	4	7
9) convention club roller	Vote	4	9
10) convention « découvrir les instruments de musique »	Vote	4	5
	Vote	4	3
11) convention BIA			
12) <u>affaires financières</u> : - dossier fonds social	Information	4-5	
- Procédure contentieuse	vote	5	8
13) <u>questions diverses</u> :		5	

Parents :

- Transports scolaires et répartition des compétences
- Réunion d'un conseil des parents et du CVC à propos des mentions dans les conseils de classe

Personnel enseignant :

Déclaration de soutien à la collègue Directrice d'école décédée

Cf annexe

Signatures

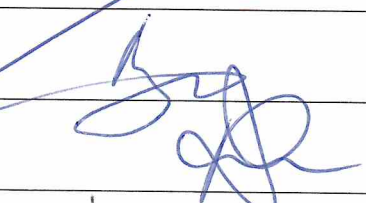
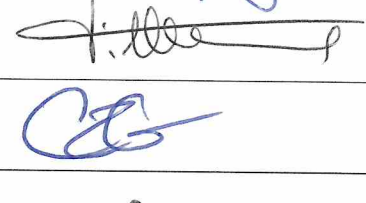
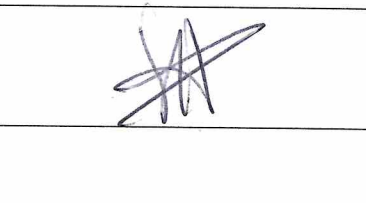
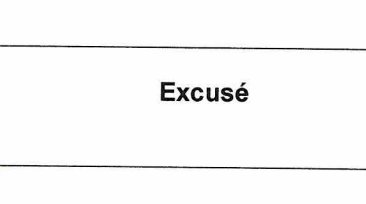
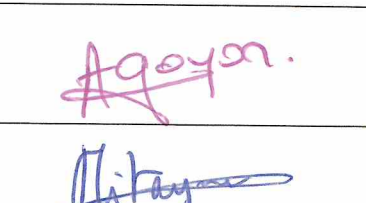
Le Président




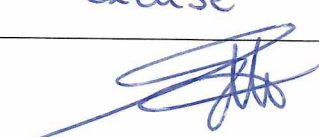
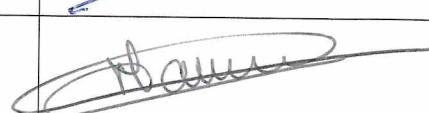
X. BUNEL



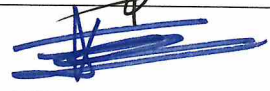
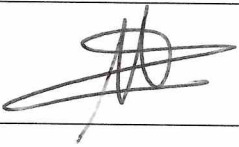



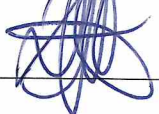
Les secrétaires de séance,

N. MOSCOPOULOS – E. KABEL

Liste d'émargement des Membres du Conseil d'Administration 2019 / 2020
Conseil Administration du jeudi 17 octobre 2019

Xavier	BUNEL	Principal	
Romuald	REIS	Principal Adjoint	
Marie Chantal	VILLENEUVE	Gestionnaire	
Karine	CAZAURANG	C.P.E.	
Pascale	GOT	Représentante du Conseil Départemental	
Anne	SAVIN	Représentante du Conseil Départemental	Excusée
Gérard	SONGY	Représentant de la Mairie Arsac	
Florise	SICHEL	Représentante de la Mairie Arsac	
Georges	MONTMINOUX	Personnalité qualifiée désigné par la DSDEN	Excusé
Bernadette	HENRIEY	Représentante de la Communauté de Communes	
Marie	BONNEFIS	Représentant enseignant titulaire	
Annie	GOYON	Représentant enseignant titulaire	Agoyon.
Dominique	MITAYNE	Représentant enseignant titulaire	
Marjorie	ROUMIEUX	Représentant enseignant titulaire	
Muriel	TRAIN	Représentant enseignant titulaire	

Myriam	LADJILI	Représentant enseignant titulaire	
Maud	SELLIER	Représentant enseignant titulaire	
Anne	TAUZIA	Représentant enseignant suppléant	
Audrey	RUFFEL	Représentant enseignant suppléant	
Philippe	DESLANDES	Représentant enseignant suppléant	
Amandine	VIGNOLLES	Représentant enseignant suppléant	
Brice	LEJEMTEL	Représentant enseignant suppléant	
Emmanuelle	MEILLON	Représentant enseignant suppléant	
Eve	KABEL	Représentant enseignant suppléant	
Chris	DI FABIO	Représentant élèves titulaire	
Eva	VIGNOLLES	Représentant élèves titulaire	
Enola	RIGAUT	Représentant élèves titulaire	
Justin	COURTILLET	Représentant élèves suppléant	
Flavie	DECOUTURE	Représentant élèves suppléant	
Titouan	KLEIN	Représentant élèves suppléant	excusé
Nathalie	MOSCOPOULOS	Représentant IATOSS Titulaire	
Joëlle	MAURICIO	Représentant IATOSS Titulaire	

Chantal	PERNEGRE	Représentant IATOSS titulaire	
Michelle	MERLIOT	Représentant IATOSS suppléant	
Sofia	FERREIRA NEVES	Représentant IATOSS suppléant	
Anne	GLEVAL	Représentant IATOSS suppléant	
Jean-Marc	BLAESS	Parent d'élève titulaire	
Xavier	ERISMANN	Parent d'élève titulaire	
Nathalie	MICHEL	Parent d'élève titulaire	
Séverine	MARCHAND	Parent d'élève titulaire	
Guy	LEGLISE	Parent d'élève titulaire	
Peggy	HELIOT	Parent d'élève titulaire	
Cécile	MARINO	Parent d'élève titulaire	
Armelle	MARIN	Parent d'élève suppléant	
Cécile	DROZ-PERROTEAU	Parent d'élève suppléant	
Céline	MAURIN	Parent d'élève suppléant	
Debbie	CLIVET	Parent d'élève suppléant	
Déborah	DUBOS	Parent d'élève suppléant	
Gwenaëlle	VAUTIER	Parent d'élève suppléant	
Nadia	COUAILLET	Parent d'élève suppléant	

Thierry	VINET	Agence Comptable	
Sandrine	BRANA-VELU	Agent Comptable	

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le jeudi 17 octobre 2019 sous la présidence de M. Xavier Bunel, Principal. La séance a été ouverte à 17h34, le quorum étant atteint (25 membres présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Moscopoulos, représentante des personnels IATOSS et Mme KABEL, représentant enseignant titulaire.

M. Songy arrive à 17h39.

M. Le Principal informe l'assemblée qu'il manque une personnalité qualifiée à désigner par le Conseil Départemental.

Il présente M. Leroy, personnel du Département de la Gironde chargé de la sécurité dans les établissements qui interviendra pour faire état des futurs travaux prévus dans le collège.

M. Le Principal informe l'assemblée qu'il convient d'ajouter à l'ordre du jour 3 questions diverses. Mme Goyon indique qu'il n'y a pas à l'ordre du jour la présentation de l'association sportive du collège et son programme pour l'année scolaire 2019/20 alors que ceux-ci doivent figurer dans le premier CA. Mme l'Adjointe gestionnaire et M. le Principal proposent de le faire au prochain conseil d'administration.

M. Le Principal demande l'approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration. Approuvé à l'unanimité.

M. Le Principal invite Mme Goyon à faire lecture de la déclaration de soutien à la Directrice d'école décédée (cf annexe).

1) Approbation du PV du CA du 04/07/2019 : vote

M. Le Principal demande s'il convient d'apporter des corrections au PV du CA du 4 juillet dernier.

Mme Goyon indique que l'information sur la chorale page 1 (« M. le Principal précise que l'actuel carnet de liaison a été voté en avril 2018 et que M. le Recteur a décidé d'un arrêté indiquant que la chorale était un enseignement facultatif. ») est restrictive et donne une information incomplète au regard du positionnement de la chorale sur la pause méridienne. Elle précise qu'il est écrit sur le Bulletin officiel n°46 à ce sujet : « Dans la plupart des cas, la possibilité offerte reste la pause méridienne... Une dérogation pourra être sollicitée auprès du Recteur / article R421-2-2 du code de l'Education Nationale... en conséquence, les recteurs d'académie pourront l'accorder d'autant plus aisément qu'il s'agit d'un enseignement facultatif proposé au choix de l'élève. » (cf PV modifié).

Vote : pour : 13 – abstention : 11 – refus de vote : 1

2) Installation conseil d'administration et des commissions – règlement intérieur du conseil d'administration : (2 annexes)

* installation conseil d'administration et des commissions : M. le Principal informe l'assemblée que les différents membres du CA se sont réunis à 17h pour l'installation des membres dans les différentes commissions.

* règlement intérieur du conseil d'administration : M. Le Principal demande s'il y a des modifications à apporter concernant ce règlement intérieur.

Mme Goyon réclame les modifications suivantes :

- Article 3 : « les documents préparatoires ... sont transmis...au fur et à mesure de leur élaboration » à remplacer par « dans un délai ne pouvant être inférieur à 8 jours » et rajouter après discussion : « dans la mesure du possible ». Demande acceptée.
- Article 5 : « la durée des séances est fixée à 2h30 », « les séances ne devront pas se prolonger au-delà de 20h ». Demande d'abrogation de cet article limitatif, non conforme aux textes. Dans un souci de confort au regard de la situation des élèves, demande rejetée par vote à la majorité pour une conservation de l'article en l'état.
- Article 8 : « le procès-verbal sera envoyé... ». Y ajouter « incluant les documents annexes » et « dans un délai ne pouvant excéder 15 jours après le Conseil d'Administration, en tant que document de travail ». Demande acceptée.
- Article 12 : « sans que celle-ci puisse excéder 10 mn » à remplacer par « 15 mn » : Demande acceptée.

Mme Moscopoulos précise qu'elle n'a eu aucun retour de l'association de parents d'élèves pour le PV « document de travail » du conseil d'administration du 4 juillet 2019.

Vote : pour : 17 – contre : 6 – abstention : 2

3) Rapport pédagogique 2018 - 2018 : vote – (cf annexe)

M. Le Principal explique le radar du collège par rapport au reste de l'académie. Beaucoup d'élèves s'orientent en seconde générale et en CAP et très peu en bac professionnel. Il devrait y avoir beaucoup de réorientation l'an prochain vers la voie professionnelle car 9 familles ont « forcé » le passage en seconde générale.

Le taux de réussite au DNB session 2019 a augmenté par rapport à l'année d'avant avec beaucoup de mentions (au-dessus de la moyenne). 85% de réussite aux épreuves écrites (en-dessous de la moyenne académique qui est de 89%) contre 82% à la session précédente.

Mme Goyon souhaite savoir si le pourcentage de réussite d'une année à l'autre reste le même au niveau de la répartition sociale. M. Le Principal répond que le collège est dans la moyenne nationale. Mme Seillier indique que l'épreuve de mathématiques était très difficile.

21 élèves n'ont pas eu le DNB, 12 élèves ne pouvaient avoir le brevet par rapport à leur niveau de compétence.

3 élèves ont été inscrits au CFG, seul un élève s'y est présenté. Mme Cazaurang précise que tous les élèves de 3^{ème} étaient présents pour les épreuves du DNB.

M. Le Principal indique que les tests d'évaluation 6^{ème} ont été faits dans les temps réglementaires.

27 % des élèves sont fragiles en français et plus de 40 % en mathématiques en arrivant en 6^{ème} donc plus que la moyenne nationale et presque plus faible que dans certains établissements REP+. Il faut poser les questions et travailler davantage avec les professeurs des écoles.

M. Erismann demande quelles sont les solutions possibles pour améliorer ce constat.

M. Le Principal annonce que les moyens devront être répartis dans ce sens au moment de travailler sur la rentrée 2020 et remercie les enseignants qui mettent en place des PPRE pour les élèves qui devraient avoir un PAP (52 élèves bénéficient de ces accompagnements).

Pour la rentrée de septembre 2020, le collège attend 795 élèves pour 29 classes donc une seule ouverture de classe (calcul de M. Le Principal et non du DASEN). Le collège rencontrera des difficultés du côté des installations sportives et de la restauration.

M. Le Principal informe l'assemblée que le collège arrive à la fin des contrats d'objectifs fixés. Les parcours d'avenir se sont beaucoup développés, notamment avec le lycée de Pauillac. On va essayer de travailler davantage avec le lycée de Blanquefort dans la mesure où 1/3 des élèves y sont scolarisés en classe de seconde.

Mme Meillon ne comprend pas, dans l'objectif 2 du programme d'actions, au sujet des évaluations par compétences, la phrase « Certains enseignants restent très résistants à ces formes d'évaluation, il s'agit des enseignants les plus sélectifs ». M. Le Principal explique que les professeurs les plus résistants sont les plus sélectifs quant à la notation, autrement dit, les plus sévères.

M. Le Principal indique que la demande auprès du DASEN relative à la priorité des inscriptions en internat sur Bordeaux ou la Métropole a été prise en compte pour les élèves du Médoc.

M. Le Principal remercie les enseignants qui ont montés les différents projets l'an dernier et ceux qui en refont cette année.

VOTE : pour à l'unanimité.

4) Situation de rentrée. Visite de rentrée avec le Conseil Départemental de la Gironde :

M. Le Principal informe que le collège compte 735 élèves, 53 enseignants, 15 personnels ATTEE, 10 AED et 4 personnels administratifs.

Mme Got dit que le document envoyé au Département faisait état de 745 élèves. M. Le Principal répond que 10 élèves ont déménagés depuis la rentrée pour une nouvelle inscription.

M. Le Principal remercie les deux CPE pour le travail relatif au recrutement des AED car il y avait peu d'offres à Pôle Emploi. L'équipe ATTEE est au complet et l'équipe de maintenance est stabilisée. L'équipe

de cuisine souffre un peu avec 700 repas quotidiens à servir cette année, et 800 prévus l'an prochain. Tous les élèves mangent avant 13h30.
L'équipe enseignante est au complet. Seul un professeur en arts plastiques est en arrêt de travail depuis 5 semaines.

Côté matériel, la société Algeco a livré 4 préfabriqués et un module toilettes suite à la décision du conseil départemental l'an dernier. Pour autant, tout n'est pas au point et la société Algeco a du mal à répondre au maître d'ouvrage du conseil départemental qui envisage de ne pas régler les premiers loyers. Les toilettes sont extrêmement fragiles et peu adaptés à l'usage collectif des élèves. Tant que la société Algeco n'aura pas protégé les cumulus et sous les lavabos, les toilettes ne seront pas ouvertes.

M. Erismann remercie à nouveau le conseil départemental pour avoir réétudié la situation du collège et avoir mis à disposition des algécos plus que le nombre espéré.

M. Le Principal donne la parole à M. Leroy concernant les travaux futurs du collège :

- Le CDI devrait être refait l'été prochain. Il convient de déposer une demande d'autorisation de travaux au vu des aménagements qui vont être apportés et en lien avec la commission de sécurité.
- pour des raisons de coûts associés à la reprise des murs du locale poubelles et de la légumerie, le problème des eaux pluviales dans la cour de récréation, c'est la même société qui effectuera les travaux. L'arbitrage budgétaire s'effectuera en février 2020.
- suite à expertise, l'état des portes des toilettes de la cour est dû à une malfaçon. Elles seront remplacées pour un montant de plus de 10 000 €. M. Le Principal indique que le collège va recevoir un devis de 7 200 € environ. Mme Got précise qu'une subvention supplémentaire sera attribuée au collège par rapport aux toilettes.
- Mme Goyon demande si une réfection de la gouttière est prévue au niveau de la cour EPS. M. Le Principal répond négativement car non détecté au moment de la remonté des travaux au conseil départemental.
- Mme Goyon demande si des travaux sont prévus concernant les eaux usées car les canalisations sont souvent bouchées. M. Leroy répond que c'est compris avec les travaux de la légumerie et de la VMC.
- M. Le Principal informe qu'une demande est en cour concernant la cellule de refroidissement. Des casiers ont été demandés pour les nouveaux élèves. De la vaisselle a été achetée car le collège ne pouvait attendre la décision du conseil départemental. Une demande de matériel a été demandée pour la physique/chimie et une demande de mobilier pour la salle des professeurs.
- M. Leroy fait état des dépenses effectuées par le conseil départemental en 2019 pour le collège, soit plus de 60 000 € (mobilier scolaire, matériel informatique, de cuisine, travaux d'électricité...). Mme Got précise qu'une délibération pour un montant de 4 447 € sera présentée lors de la prochaine commission permanente du conseil départemental en novembre prochain afin d'effectuer des travaux au service de restauration.

M. Songy quitte l'assemblée à 19h03.

- Les travaux de désamiantage du collège sont prévus pour 2020 pour une somme de 230 000 €.
- Mme Got informe que les délais sont tenus pour l'ouverture du collège du Pian Médoc en 2022. Le résultat définitif quant au choix du lieu de construction est prévu en novembre/décembre prochain.
- La mise en place d'un escalier de secours extérieure entraînant la suppression du parking à vélos n'est plus envisagée car les emplois du temps ont été faits de façon à ce qu'il n'y ait jamais plus de 500 personnes à l'étage. De plus, le parking à vélos est utilisé par beaucoup d'élèves qui viennent au collège en vélo.
- Mme Goyon demande si des travaux vont être réalisés pour refaire les marches antidérapantes des deux cages d'escaliers intérieurs. Mme l'Adjointe gestionnaire répond que des travaux ont déjà été effectués il y a quelques années.

5) Séjour pédagogique en Normandie du 16 au 19/03/2020 : participation des familles : (cf annexe) 1 vote

Les classes de 3^oA et 3^oC participent à ce séjour. Le trajet s'effectuera en bus.

Mme l'Adjointe gestionnaire présente le projet de budget. Il convient de voter le principe du séjour et la participation financière des familles.

Vote : pour à l'unanimité

M. Le Principal précise que deux autres classes de 3^{ème} iront à Oradour sur Glane et autres au musée ou à cap sciences.

6) Modification du calendrier annuel : vote

- l'oral de stage est reporté au 25 mars 2020

- M. Le Principal Adjoint donne des informations sur le forum des métiers : il se déroulera une année sur deux au collège d'Arsac ou de Castelnau. Cette année il se tiendra le 13 mars 2020 dans notre établissement. Les parents viendront présenter leur métier. Des entrepreneurs du Médoc ont également été sollicités.

M. Erismann et M. Blaess demandent une intervention lors de la réunion de décembre afin de bien présenter le forum des métiers aux parents d'élèves présents car ils ont de nombreuses questions. De même, ils demandent une explication précise via pronote.

- Le DNB blanc se déroulera les 2 et 3 Avril 2020

- la fête des collégiens pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} est fixée le 17 avril 2020.

Vote : pour à l'unanimité

7) recrutements : - contrat aidé pour le service général : vote : le collège a recruté un troisième contrat aidé le 1^{er} octobre 2019 pour une durée de 2 ans. Cela aboutira par un CDD, puis un CDI au conseil départemental de la Gironde pour la personne recrutée. M. Le Principal remercie le Département.

Vote : pour à l'unanimité

- service civique pour l'action éducative : pour information : M. Le Principal informe l'assemblée que le rectorat de Bordeaux a recruté une personne en service civique pour le collège. Il interviendra pour tout ce qui concerne les engagements et les obligations scolaires des collégiens.

8) 2 conventions « fête des élèves » : vote

Vote : pour à l'unanimité

9) convention Club Roller : vote

Vote : pour à l'unanimité

10) Convention « découvrir les instruments de musique » : vote

Vote : pour à l'unanimité

11) Convention BIA : 1 vote

M. Le Principal indique qu'il convient de procéder au vote d'une convention avec l'aérodrome. 13 élèves sont inscrits au BIA.

M. Erismann demande s'il est possible d'accompagner ces élèves car le diplôme est conséquent et difficile. M. Le Principal espère une augmentation du taux de réussite par rapport à l'an dernier.

Vote : pour à l'unanimité

12) Affaires financières : dossier fonds social pour information – procédure contentieuse pour vote :

- Dossier fonds social : Mme l'Adjointe gestionnaire rappelle les pièces justificatives demandées pour la constitution du dossier : sont pris en compte les revenus de la famille (CAF comprise) auxquels ont déduit les charges locatives ou d'accession à la propriété. Le résultat obtenu est divisé par le nombre de personnes vivant sous le même toit. Ce quotient obtenu octroie une aide éventuelle selon un barème revu et voté en conseil d'administration en 2015. Cependant, chaque dossier est étudié selon les situations. La décision d'attribution d'une aide par le fonds social est décidée par M. Le Principal. Les dossiers sont étudiés de façon anonyme.

A l'appui de ces justificatifs, une aide complémentaire peut être également demandée à la commission d'accès à la demi-pension du Conseil Départemental de la Gironde.

M. Le Principal remercie Mme l'Adjointe gestionnaire et Mme Moscopoulos pour le travail effectué sur le recouvrement des créances.

- Procédure contentieuse : Mme l'Adjointe gestionnaire informe l'assemblée qu'un nouvel agent comptable a été nommé le 1^{er} septembre 2019. Mme Brana-Velu propose la mise à l'huissier des familles qui doivent des créances à partir de 50 €.

Un parent d'élève demande s'il est toujours possible de demander à la CAF de recouvrer la demi-pension. Mme l'Adjointe gestionnaire répond que cela ne se fait plus depuis plusieurs années déjà.

Vote : pour à l'unanimité.

13) Questions diverses :

Parents :

- réunion d'un conseil des parents et du CVC à propos des mentions dans les conseils de classe :

Les parents d'élèves ne comprennent pas la décision de supprimer les mentions sur les bulletins sans concertation en amont avec les élèves et les parents. Ils disent être surpris que ce genre de décision ne soit pas voté en conseil d'administration. Ils souhaitent une concertation lors d'un conseil des parents. M. Le Principal y est favorable. Il rappelle les modalités du décret du 31 décembre 2015. Mme Goyon dit que le vote entre enseignants était partagé. Mme Train rappelle que cette décision s'est jouée à un vote près lors du conseil pédagogique.

M. Erismann demande pourquoi les mentions positives sont supprimées et pas les mentions négatives, solution non préconisées par les parents d'élèves. M. Le Principal répond que cela a été décidé en conseil pédagogique.

M. Erismann regrette que les élèves n'aient pas été concertés. La suppression de la mention va dans la lignée de la suppression des notes mise au vote d'un conseil d'administration à la majorité du conseil d'administration l'année dernière. M. Le Principal précise que le contrat a été rédigé en 2017 avant son arrivée dans l'établissement.

M. Erismann demande s'il est envisageable d'avoir un changement avant les premiers conseils de classe. M. Le Principal répond qu'il convient d'en débattre avant de le soumettre au conseil pédagogique qui aura le dernier mot. Il est favorable pour réunir un conseil des parents et un conseil de la vie collégienne.

M. Blaess demande en quoi gênent les mentions. M. Le Principal répond que faire un conseil de classe sans discuter des mentions permet de discuter réellement des élèves et de leurs résultats et réitère son accord pour un débat pour demander leur avis aux élèves.

Enola Rigaut quitte l'assemblée à 19h47.

- transports scolaires et répartition des compétences : M. Erismann informe l'assemblée de l'intention de l'association de parents d'élèves de saisir le Conseil Départemental de la Gironde suite aux nombreux incidents liés à la sécurité depuis la rentrée dans les bus scolaires.

M. Le Principal précise que le collège n'a une responsabilité envers les élèves que sur les horaires selon les emplois du temps. Ce qui se passe sur la voir publique relève des compétences de la municipalité, et dans le bus relève des compétences du transporteur. M. Le Principal Adjoint précise que M. Gach a noté les incidents relatés par les élèves lors de sa venue au collège mardi dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

Prochain conseil d'administration le mardi 26 novembre 2019.